

CEREMA – lettre de mission du préfigurateur
Compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2012

Cabinets : Mme Paquita Morrelet-Steiner (MEDDE)

Administration : SG et DRI + B.Larrouturou (BL)

Organisations syndicales (OS) : Cfdt H.Lebreton (Secrétaire G^{al}), F.Hervochon (Secrétaire G^{al} adjoint), G.Bouin (CETE Ouest), P.Fourmigué (CETE Méd.) CGT-FSU FO UNSA

Cabinet : présente ses excuses pour l'envoi tardif du projet de lettre de mission du préfigurateur (vendredi après-midi !), qui est l'objet de la réunion de ce jour.

OS : déplorent l'absence d'un membre du cabinet du METL (Ministre Duflot) et le manque de coordination entre les deux cabinets.

OS : font part de leurs observations sur la **lettre de mission** et s'accordent sur le fait qu'elle doit être rapidement publiée pour que les agents sachent clairement où les ministères veulent les mener.

CFDT : demande :

- qu'il soit écrit que "*les travaux de préfiguration devront respecter*" le **protocole** existant
- que ce protocole soit **annexé** à la nouvelle lettre de mission, même si un avenant éventuel peut venir le compléter.
- qu'il soit fait référence de façon explicite au **comité de suivi** du dit protocole
- que le comité de suivi soit **piloté** par un membre du cabinet
- qu'un échéancier et les principaux points d'étape du processus de préfiguration apparaissent dans la lettre de mission.

Cabinet : ne souhaite pas piloter le comité de suivi. Il confirme sa volonté d'apporter un **avenant au protocole** pour prendre en compte l'évolution du contexte depuis sa signature en janvier dernier (2 ministères au lieu d'un, plus grande ouverture aux collectivités, échéance retardée d'un an...).

Le Cabinet propose à cet effet de constituer un groupe de travail pour retravailler le protocole rapidement (en trois semaines). Première réunion programmée le **mardi 27 novembre à 14h00**.

CFDT : prend acte des décisions (plus ou moins affirmées) qui figurent dans cette lettre, à savoir le choix :

- du statut d'un EPA sui generis, créé par la loi,
- de Bron pour le siège de l'établissement
- de la volonté d'une forte association des collectivités, ce qui milite pour une implication forte du cabinet au niveau politique.

Cabinet : le choix d'associer les collectivités impose un passage par la loi (et non par décret) et donc un calendrier très serré pour une création au 1^o janvier 2014.

BL : répond à la suggestion d'une OS de créer très vite un "SCN transitoire" pour "sauver les effectifs" : cela ne lui paraît pas possible d'ici le 1^o janvier 2013.

OS : font part de leurs inquiétudes sur un nouveau raboutage des effectifs en 2013, puisque la garantie du maintien sur 2 ans, inscrite dans le protocole, ne joue qu'à partir de la date de création de l'établissement.

CFDT : demande au Cabinet de préciser ce qu'elle entend par la "protection relative" des effectifs. Enfin, la CFDT rappelle que les CETE ont donné des ETP aux DREAL pour la mutualisation (PSI, CPCM) et demande ce que l'on peut espérer récupérer pour constituer les supports du siège du futur Cerema.

Cabinet : la baisse est limitée à -1.5% au lieu des -2.5% appliqués globalement. Elle reconnaît que pour les négociations avec les DREAL sur les effectifs supports, c'est plus difficile.

OS : insiste sur le maintien des effectifs et demandent des arbitrages dans ce sens.

CFDT : nous avons signé le protocole, notamment pour que les CETE échappent à la *drealisation*. Il faut avancer et il y a d'ores et déjà 3 sujets prioritaires sur lesquels nous voulons débattre en comité de suivi :

- Les moyens et donc les relations avec les DREAL
- La gouvernance avec les collectivités
- La mission d'appui aux collectivités

CFDT :

Cabinet : s'engage à publier la lettre de mission du préfigurateur avant la réunion du 27 novembre.

la Cfdt ... des choix, des actes !

CEREMA : « LES EXPERTS SAISON 1 ~~1~~ 2 »

